



## DÉCISION DU MAIRE N° 2025\_003

### AVENANT N°1 – MAITRISE D'ŒUVRE ACHEVEMENT DE LA RESTAURATION DU CLOS ET COUVERT ET DE L'ASSAINISSEMENT

**Vu** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

**Vu** le code de a Commande Publique ;

**Vu** la délibération n° 2024-D-011 du conseil municipal, en date du 16 février 2024, autorisant Madame le Maire d'Aix-Villemaur-Pâlis de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Considérant** que le marché n° MAPA2021-02 ayant pour objet la maîtrise d'œuvre pour l'achèvement de la restauration du clos et couvert et de l'assainissement de l'église de Villemaur-sur-Vanne (commune déléguée d'AIX-VILLEMAUR-PALIS) a été conclu le 01/02/2022 ;

**Considérant** la nécessité d'ajuster le calcul des honoraires sur la réalité des marchés des entreprises et suite à sa modification (opération prévue en 2 tranches modifiée en 3 tranches pour des raisons budgétaires) ;

#### DECIDE :

► **De valider** le contenu de l'avenant n°1 présenté par la l'EURL Eric PALLOT ARCHITECTES pour la restauration de l'Eglise de la commune déléguée de Villemaur-sur-Vanne:

Nouveau montant des travaux :

Montant des travaux suite à l'appel d'offres : 1 914 413,57 € HT

Réparti en 3 tranches soit :

- Tranche Ferme : 907 180,24 € HT
- Tranche Optionnelle 1 : 385 038,72 € HT
- Tranche Optionnelle 2 : 622 194,61 € HT

Nouveau montant par tranches et répartition :

Tranches	Montant H.T.	PALLOT	ECONOMISTE
Tranche Ferme	96 931,22 €	68 514,09 €	28 317,13 €
Tranche Optionnelle 1	18 231,58 €	14 841,55 €	3 390,03 €
Tranche Optionnelle 2	31 980,80 €	26 502,75 €	5 478,05 €
<b>Total marches</b>	<b>147 143,60 €</b>	<b>109 958,39 €</b>	<b>37 185,21 €</b>
TVA 2	29 428,72 €	21 991,68 €	7 437,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>176 572,32 €</b>	<b>131 950,07 €</b>	<b>44 622,25 €</b>

Les prix sont révisables - Mois MO : Novembre 2021 pour les missions APS et APD.

Les prix sont révisables — Mois MO : Novembre 2024 pour les autres missions toutes tranches

► **D'accepter** que le coût du présent avenant est valable du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

► **Dit** que cet avenant s'exécutera suivant les stipulations qui y figurent et après sa notification à l'EURL Eric Pallot Architectes.

*La présente décision sera transmise en Préfecture au titre du contrôle de légalité et publiée sur le site de la Mairie. Une ampliation de cet avenant sera transmise au Comptable Public pour exécution.*

*Toute personne ayant un intérêt à agir et souhaitant contester la présente décision peut obtenir des renseignements concernant l'introduction des différents recours en contactant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25, rue du Lycée, 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE. Tél. : 03.26.66.86.87, Courriel : [greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr](mailto:greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr), adresse internet : <https://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/> et/ ou exercer un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente décision.*

Fait à Aix-Villemaur-Pâlis, le 09/04/2025  
Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.



## AVENANT N° 1

### A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

**COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS**  
Place de l'Hôtel de Ville  
Aix en Othe  
10160 Aix-Villemaur-Pâlis

### B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

**ERIC PALLOT ARCHITECTES**  
17 RUE DE L'UNIVERSITE – 93191 NOISY LE GRAND CEDEX  
Tél. 01 48 15 15 70 – email : [contact@agencepallot.fr](mailto:contact@agencepallot.fr)  
SIRET / 75039196300014

### C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public

#### Achèvement de la restauration du clos et couvert et de l'assainissement

- Date de la notification du marché : 1/2/2022

- Montant initial du marché total

- Taux de la TVA : 20%
- Montant Total HT du Marché : **92 582.10 €**
- Montant TTC : **111 098.52 €**
- Réparti en 2 tranches de travaux soit :
  - Tranche Ferme – Montant HT : -----66 401.15 €
  - Tranche Optionnelle 1 – Montant HT :-----26 180.95€

- Estimation prévisionnelle des travaux :

- Montant des travaux provisoires -----1 081 000.00 € HT  
Réparti en 2 tranches soit :
  - Tranche Ferme : 488 000.00 € HT
  - Tranche Optionnelle : 593 000.00 € HT

- Montant initial par tranches et répartition :

Tranches	Montant H.T.	PALLOT	PILTE ECONOMISTE
Tranche Ferme	66 401.15	47 828.26	18 572.89
TO1	26 180.95	20 959.94	5 221.01
Total marché HT	<b>92 582.10</b>	<b>68 788.20</b>	<b>23 793.90</b>
TVA 20%	18 516.42	13 757.64	4 758.78
TOTAL TTC	<b>111 098.52</b>	<b>82 545.84</b>	<b>28 552.68</b>

## D - Objet de l'avenant.

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

- Modification du marché : l'opération prévue en 2 tranches a été modifiée en 3 tranches pour des raisons budgétaires.
- Suite à l'augmentation du montant des travaux, ajustement du calcul des honoraires sur la réalité des marchés des entreprises :

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

NON  OUI

### ■ Nouveau montant des travaux

- Montant des travaux suite à l'appel d'offres----- 1 914 413.57 € HT  
Réparti en 3 tranches soit :
  - *Tranche Ferme* : 907 180.24 € HT
  - *Tranche Optionnelle 1* : 385 038.72 € HT
  - *Tranche Optionnelle 2* : 622 194.61 € HT

### ■ Nouveau montant par tranches et répartition : (cf. Fiche de calcul jointe)

Tranches	Montant H.T.	PALLOT	PILTE ECONOMISTE
Tranche Ferme	96 931.22	68 614.09	28 317.13
Tranche Optionnelle 1	18 231.58	14 841.55	3 390.03
Tranche Optionnelle 2	31 980.80	26 502.75	5 478.05
Total marché HT	<b>147 143.60</b>	<b>109 958.39</b>	<b>37 185.21</b>
TVA 20%	29 428.72	21 991.68	7 437.04
<b>TOTAL TTC</b>	<b>176 572.32</b>	<b>131 950.07</b>	<b>44 622.25</b>

Les prix sont révisables - Mois M0 : Novembre 2021 pour les missions APS et APD.

Les prix sont révisables – Mois M0 : Novembre 2024 pour les autres missions toutes tranches

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Guillaume ULL, gérant de l'EURL ERIC PALLOT ARCHITECTES	Noisy le Grand, le 07/04/2025	

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

Pour l'Etat et ses établissements :  
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : *A.V.P.*....., le *08/04/2025*

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

*« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »*

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

TABLEAU RECAPITULATIF DE REPARTITION DES HONORAIRES DE LA MAITRISE D'ŒUVRE PAR ELEMENTS DE MISSION			
ELEMENTS PAR MISSION	Montant total des honoraires de l'équipe de MOE	MAITRE D'ŒUVRE (1)	CO-TRAITANT (1)
		Architecte	Economiste
<b>TRANCHE FERME</b>	Montant suivant AE		
A.P.S	8 810,15	5 954,88	2 855,27
A.P.D	13 215,23	9 646,15	3 569,08
PRO	27 119,58	18 691,95	8 427,63
ACT	10 546,50	5 068,53	5 477,97
VISA	5 958,36	5 958,36	
DET	22 343,85	15 355,07	6 988,78
AOR	8 937,54	7 939,14	998,40
Mission complémentaire			
<b>MONTANT TOTAL HT TRANCHE FERME</b>	<b>96 931,22</b>	<b>68 614,09</b>	<b>28 317,13</b>
<b>TRANCHE OPTIONNELLE 1</b>			
VISA	2 917,05	2 917,05	
DET	10 838,95	7 972,67	2 966,28
AOR	4 375,58	3 951,83	423,75
Mission complémentaire			
<b>MONTANT TOTAL HT TRANCHE OPTIONNELLE 1</b>	<b>18 231,58</b>	<b>14 841,55</b>	<b>3 390,03</b>
<b>TRANCHE OPTIONNELLE 2</b>			
VISA	5 116,93	5 116,93	
DET	19 188,48	14 395,10	4 793,29
AOR	7 675,39	6 990,63	684,76
Mission complémentaire			
<b>MONTANT TOTAL HT TRANCHE OPTIONNELLE 2</b>	<b>31 980,80</b>	<b>26 502,75</b>	<b>5 478,05</b>
<b>MONTANT TOTAL HT OPERATION (TF + TO1)</b>	<b>147 143,60</b>	<b>109 958,39</b>	<b>37 185,21</b>
<b>MONTANT TOTAL TVA OPERATION (TF + TO1)</b>	<b>29 428,72</b>	<b>21 991,68</b>	<b>7 437,04</b>
<b>MONTANT TOTAL TTC OPERATION (TF + TO1)</b>	<b>176 572,32</b>	<b>131 950,07</b>	<b>44 622,25</b>

(1) : A remplir uniquement en cas de co-traitance